REGLEMENT RUN & BIKE LENS LIEVIN AGGLO

ART.1 - ORGANISATION

La 2ème édition du **Run & Bike Lens Liévin Agglo**, qui se déroulera le **samedi 06 septembre 2025** à Avion (Parc de la Glissoire), est organisée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en partenariat avec la commune d'Avion, les associations Aventure Nature et Profession Sport.

ART.2 – REGLES ET PRESENTATION DU RUN & BIKE

Le Run & Bike est une épreuve sportive en équipes de deux personnes, un coureur et un cycliste (VTT uniquement, VTT électrique non autorisé) réunis sur un même parcours.
L'équipe doit rester groupée durant tout le parcours.
Le remplacement du vélo s'effectue de la main à la main et au rythme de l'équipe.

ART.3 – LES EPREUVES

Quatre courses sont au programme :

- La **« Chronométrée »** de 16 km (format S – chronométrée avec un classement), ouverte aux plus de 16 ans (2009)
- La **« Découverte »** de 10 km (format XS – non chronométrée), ouverte aux plus de 14 ans (2013)
- La **« Teen's »** (10/13 ans) de 4 km (format XS – classement à la fin de l'épreuve) pour les personnes nées entre 2012 et 2015.
- La **« Kid's »** (6/9 ans) de 2 km (format XS – classement à la fin de l'épreuve) pour les personnes nées entre 2016 et 2019.

La réglementation fédérale est consultable sur le site fédéral www.fftri.com
Le nombre d'équipes sera limité à 100 pour la course « Chronométrée », 100 pour la course « Découverte », 50 pour la course « Teen's » et 50 pour la course « Kid's ».
Le Run and Bike dispose du label « Para'Access » pour les personnes en situation de handicap.

ART.4 – LIEU ET HORAIRES

L'événement se déroulera au parc de la Glissoire de la commune d'Avion.
L'accueil pour le retrait des dossards sera ouvert à partir de 13h00.

- Départ de la course « Kid's » (6/9 ans) : 14h00
- Départ de la course « Teen's » (10/13 ans) : 14h30
- Départ de la course « Chronométrée » : 15h15
- Départ de la course « Découverte » : 15h30

Les podiums se dérouleront à l'issue des courses.
Les briefings se feront sur la ligne de départ avant chaque début d'épreuve.

ART.5 – PARCOURS

Les départs et les arrivées s'effectueront au parc de la Glissoire.
Les parcours sont situés dans ce secteur sur des circuits tous terrains (chemins de terre, chemins communaux, route…) et seront balisés par la mise en place d'un fléchage spécifique et de rubalises.
Au départ, les coureurs à pied s'élanceront pour une boucle d'une courte distance (environ 500m) avant de récupérer leur équipier et de franchir la ligne de départ des VTT et de partir ensemble.

ART.6 – MATERIEL

Chaque binôme doit être équipé obligatoirement d'un VTT par équipe et de 2 casques à coque rigide avec une jugulaire en état d'attache. Aucun départ ne sera autorisé sans le port du casque (pour les 2 équipiers).
Les dossards seront au nombre de 3 par équipe : 1 plastifié sera fixé à l'avant du vélo, sur le guidon, au moyen de colliers plastiques (fournis par nos soins) et 2 sous forme de brassards pour les adultes. Pour les courses jeunes, des dossards seront fournis.

ART.7 – ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS

Inscription par internet sur le site Adeorun.
https://run-and-bike-lens-lievin-agglo.adeorun.com/
Nous ne prendrons pas d'inscription sur place le jour de l'événement.
Date limite des inscriptions : 03/09/2025 *(Ouverture des inscriptions à partir du **30/04/2025**)*
Tarifs des inscriptions :

- Course **« Chronométrée »** : **8 €** par équipe *(+ 1,48 € de frais de service Adeorun)*
- Course **« Découverte »** : **6 €** par équipe *(+ 1,18 € de frais de service Adeorun)*
- Courses **« Teen's »** et **« Kid's »** : **4 €** par équipe *(+ 0,88 €frais de service Adeorun)*

Une réduction de 2€ sera effectuée pour les licenciés FFTRI.
*Toute personne non titulaire d'une licence Fédération Française de Triathlon licence « Compétition » ou Fédération Française de Triathlon licence compétition Paratriathlon ou Fédération étrangère affiliée à l'ITU exonérée de « pass-compétition » en cours de validité aura l'obligation de faire l'acquisition, compris dans les droits d'inscription, d'un « pass-compétition » dont le tarif est fixé à **deux euros (2 €) par personne**.*
L'inscription est personnelle, nominative, elle ne peut être cédée à autrui. Chaque inscription donne droit à l'attribution d'un dossard strictement personnel.

Conditions spécifiques d'inscription pour les mineurs
Pour toute demande d'inscription d'un mineur :
– Le formulaire d'inscription doit être complété par le représentant légal.
– L'autorisation parentale doit être complétée et signée par le représentant légal.
L'inscription des mineurs doit **obligatoirement** être accompagnée de l'autorisation parentale.

ART.8 – CERTIFICAT MEDICAL

Dans le cadre de la loi Sport du 2 mars 2022, la Fédération Française de Triathlon, sur avis favorable de sa Commission Nationale Médicale rendu le 9 février 2023, a décidé de **supprimer la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition pour les personnes majeures :**

- Pour ses licenciés majeurs lors de la première prise de licence ou pour tout renouvellement ;
- Pour tous les compétiteurs majeurs non licenciés s'inscrivant à une épreuve labellisée FFTRI (Pass Compétition).

Toujours dans l'optique d'accompagner les pratiquants dans une démarche de prévention des risques pour leur santé liés à la pratique d'une activité sportive parfois intensive incluant la compétition, la Fédération Française de Triathlon a souhaité mettre en place un **Formulaire Info Santé** qui sera porté par l'Espace Tri 2.0.
Il s'agira à ce que le futur licencié ou Compétiteur prenne connaissance de différentes informations d'ordre médical. Différents contenus (classés par risques) lui seront alors diffusés lors de sa prise de licence ou Pass'Compétition. **L'approbation de sa part de chaque contenu sera demandée pour passer à l'étape suivante,** il pourra néanmoins stopper le processus et y revenir plus tard. Ce dispositif sera mis en œuvre pour la saison 2024.

ART.9 – DROITS D'INSCRIPTION RESPONSABILITE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts pour les risques en Responsabilité Civile auprès de SMACL Assurances.
Individuel accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non-licenciés avec le « pass-compétition ».
Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas d'accident, de défaillance provoquée par un mauvais état de santé, de perte ou de vol de matériel. En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit, l'inscription valant acceptation du présent règlement.

La réglementation générale du type de compétition Run and Bike est celle de la FFTRI, elle est disponible sur le site de la FFTRI.

ART.10 – CHRONOMETRAGE

Pour le parcours **« Chronométré »**, le chronométrage sera réalisé avec une puce électronique à mettre au doigt que portera un seul participant de l'équipe. Un classement sera établi à l'arrivée.
Pour le parcours **« Découverte »**, pas de chronométrage et pas de classement.
Pour les parcours **« Teen's »** et **« Kid's »**, un classement sera établi à la fin de l'épreuve.

ART.11 – RECOMPENSES

Les prix ne seront donnés qu'aux athlètes présents, in situ. Seront récompensés lors de la remise des récompenses :

- Parcours **« Chronométré »** : les 3 premières équipes masculines, les 3 premières équipes mixtes et les 3 premières équipes féminines reçoivent un lot.
- Parcours **« Teen's »** et **« Kid's »** : les 3 premières équipes garçons, les 3 premières équipes mixtes et les 3 premières équipes féminines reçoivent un lot.

ART.12 – RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera prévu à la mi-parcours et à l'arrivée de l'épreuve.
Les équipes doivent prévoir leur ravitaillement pour subvenir en cas de besoin sur les parcours.

ART.13 – SECURITE

Il est fait appel à l'association Artois Secourisme pour assurer la sécurité médicale des concurrents à l'épreuve.
Des signaleurs sont affectés sur le parcours, ils guideront les concurrents et seront en mesure de joindre le PC course et sécurité médicale en cas de nécessité.
Un ou plusieurs "ouvreurs" partiront reconnaitre les parcours avant le début des épreuves.
Ceux-ci ne seront ouverts aux compétiteurs qu'après validation de leur part.
Tous les concurrents devront assister au briefing et respecter les consignes de course.
La direction de course et les contrôleurs pourront exclure toute équipe qui ne respectera pas le règlement et les consignes : le non-respect du port du casque attaché, du parcours, une assistance extérieure autre que médicale, ainsi que le non-respect du relais à la selle...
Le respect du code de la route prévaut dans le cas où le parcours venait à croiser ou emprunter une route, dite « Publique », autre que les chemins de terre et voies privées.

ART.14 – ABANDON

En cas d'abandon, l'équipe doit obligatoirement prévenir le responsable du poste le plus proche et lui remettre le dossard et la puce.

ARTI. 15 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Run and Bike de la CALL s'engage dans une politique de Développement Durable.
Dans un souci de respect de l'environnement il est impératif de laisser le parcours propre.
La direction de course ou les contrôleurs pourront pénaliser, voir exclure, toute équipe qui ne respectera pas l'environnement du parcours qu'il emprunte.
Les emballages usagés doivent impérativement rester dans votre sac.
Des conteneurs ou poubelles seront à votre disposition sur l'aire d'arrivée de l'épreuve afin de les déposer.

ART.16 – PUBLICITE, RELATION PRESSE ET PHOTOGRAPHIES

Les organisateurs sont les seuls propriétaires des droits de publicités et se réservent un droit de regard sur chaque publication.

Les organisateurs se chargent de la mise en page des différents supports de publication (Affiches, flyers, prospectus divers…) et se chargent soit d'imprimer ou de faire imprimer chacun de ces supports.
Les organisateurs se chargent de se mettre en relation avec des partenaires Internet afin de communiquer la date des épreuves au plus large public.
Les concurrents acceptent à la signature du bulletin d'inscription d'être photographiés lors de l'épreuve.

ART.17 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Les concurrents acceptent le règlement de l'organisation dans sa totalité.
Le seul fait de s'inscrire, de compléter et de signer le bulletin d'inscription sur lequel figure un extrait de règlement emporte l'acceptation sans réserve dudit règlement.
Le règlement complet peut être obtenu sur simple demande ou consultable sur le site d'inscription (www.adeorun.com)